

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2005

## DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le Conseil Municipal réajuste les crédits votés au budget primitif 2005 en votant la décision modificative N°1 suivante :

	Dépenses		Recettes	
INVESTISSEMENT				
	Article 202	2800,00 €	Article 21312	320 416,28 €
	Article 2423	320 416,28 €	Article 021	2800,00 €
FONCTIONNEMENT				
	Article 023	2800,00 €	- recette prise sur excédent de fonctionnement dégagé au BP 2005 : 2 800,00 €	
		(virement à la section investissement)		

## TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Municipal approuve le décompte des transferts de charges relatif à l'année 2004, pour les compétences déléguées à la communauté de communes de Gevrey Chambertin, qui fait apparaître :

- total des dépenses	: 104 633,30 €
- total des recettes	: 32 173,75 €
soit en charges transférées	: 72 459,55 €
Produit de la taxe professionnelle communale	: 170 749,00 €
Attribution de compensation	: 98 289,45 €

## CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal examine et approuve les conventions de mises à disposition des biens et personnels nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire transférée à la communauté de communes de Gevrey Chambertin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition des bâtiments du groupe scolaire : école maternelle, école primaire, restaurant scolaire, ancien logement désaffecté, ainsi que du mobilier et matériels liés à ces équipements, au bénéfice de la communauté de communes de Gevrey Chambertin qui en devient affectataire.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition de Mme POTTIER Martine pour exercer la fonction d'agent d'entretien des locaux des écoles primaires pour une durée hebdomadaire de 8 heures au bénéfice de la communauté de communes de Gevrey Chambertin.

## **ZONE D'ACTIVITES**

Le Conseil Municipal décide de racheter les parcelles cadastrées AM 131 appartenant à Mme SIMON née GIBOURG Marguerite et AM 130 appartenant à Mme BOURSOT Georgette, afin de pouvoir les échanger avec les propriétaires des parcelles situées dans la future zone d'activités : BRYCZEK Georges, BRYCZEK Édouard ou BOULEY épouse CARRETTE Marie.

La parcelle AM 132 classée actuellement en bien non délimité, sera remise au compte de la commune.

M. ALIBERT Roland sera convoqué pour définir les conditions de son transfert.

## **ZONE FUTUR LOTISSEMENT**

La commune décide de mettre en œuvre la procédure de lotissement avec un règlement pour la future zone à bâtir aux " Prés Bouffeuau ", qui ne sera en aucun cas dévolue à des promoteurs privés .

Des contacts seront pris pour vendre le terrain de la commune sur lequel se trouve actuellement le local du cantonnier et le point propre.

Il est envisagé de conserver le terrain communal situé Chemin des Petites Rues dans le cas où le futur local réservé à l'agent communal se révélera trop petit ou trop coûteux. On attendra donc la proposition chiffrée du futur bâtiment communal Place Saint Vincent. Dans le cas contraire, ce terrain pourrait être proposé aux demandeurs qui se sont fait connaître pour une acquisition dans la future zone d'activités.

## **REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 382,42 € par la caisse locale de GROUPAMA de Gevrey Chambertin, au titre de participation sur l'achat de deux miroirs et trois extincteurs remplacés dans les bâtiments communaux auprès de la société SECURAMA.

## **SYNDICAT DES SPORTS**

M. DE LA GRANGE fait un compte rendu de la dernière réunion du syndicat des sports. Ce syndicat créé en 1947, piscine construite en 1972, sera dissous en 2006. L'estimation des structures par le service des Domaines, devrait couvrir le montant des emprunts en cours, la commune pourrait donc quitter le syndicat sans charges. Une convention sera signée pour garder aux écoles de Morey / Chambolle une priorité d'accès à la piscine.

## **PLACEMENT DE FONDS**

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un compte à terme de 300 000,00 € auprès du Trésor Public pour une durée de trois mois.

## LETTRE Samuel LENOIR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M. Samuel LENOIR pour l'achat partiel de la parcelle communale A 219, lieudit " Rue de Vergy" sur laquelle est située la source, pour y installer une réserve d'eau.

Une visite sur les lieux est prévue de façon à visualiser le contexte et la faisabilité de son projet. A priori, la commune n'est pas favorable à la vente de la source. En revanche, la parcelle A179 ou bien A181 lui sera proposée.

En tout état de cause, il lui est conseillé de faire une demande écrite de raccordement à l'eau courante auprès du syndicat des Eaux et d'Assainissement de Vosne Romanée. Parallèlement, copie de sa lettre sera transmise au même syndicat.

## QUESTIONS DIVERSES

☞ Élaboration du SPANC par la société HYDRATEC

☞ Avertir les habitants du 9, 11 et 15 de la Grande Rue de ne pas laisser en dépôt leurs poubelles d'ordures ménagères et de se procurer un bac pour solutionner les incidents de ces derniers jours.

☞ Rendez vous le samedi 20 janvier, 8h pour déboucher les bouteilles de vin à distiller

☞ Téléphoner au Bien Public pour signaler l'incivilité persistante du distributeur de journaux qui laisse les ficelles des paquets de journaux non dégradables, dans toutes les rues du village

☞ Vœux du maire : le vendredi 6 janvier 2006, à 18h 30

☞ Prochain conseil le mercredi 1<sup>er</sup> février 2006, à 18h.

Fait à Morey Saint Denis le 2 janvier 06.

Le maire, Pierre BOISSET.